



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0137-3

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 6 juillet 2026, le règlement suivant :

LAS-0137-3 Règlement modifiant le Règlement concernant les nuisances
numéro LAS-0137 dans le but de régir les bruits émis par un
véhicule

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement est entré en vigueur le 7 juillet 2026.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 9 juillet 2026.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement